

**RAPPORT NATIONAL -- CANADA:
L'ÉTUDE DÉCENNALE DU
SOMMET MONDIAL POUR LES ENFANTS**

-- La Version Jeunesse --

Qu'est-ce que ce rapport? Pourquoi est-il important pour vous?

Ce rapport est la version jeunesse du Rapport national -- Canada - Étude décennale du sommet mondial pour les enfants qui était envoyé à l'ONU en préparation à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU sur les enfants, du 19 au 21 septembre 2001 à New York. Il décrit les progrès réalisés par le Canada dans le sens des objectifs établis au Sommet mondial pour les enfants (SME) en 1990. Il vise à rendre compte des responsabilités et des réalisations du gouvernement.

La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant met en relief les nombreux droits des enfants, y compris leur droit à participer aux décisions qui ont une incidence sur leur vie et le droit de se faire entendre. Dans cet esprit, le Canada se rend compte que la participation de jeunes gens avertis est importante pour le succès des initiatives visant à favoriser le bien-être et le développement de tous les enfants - en mettant essentiellement en oeuvre les buts du SME dans l'optique de la concrétisation de ces droits dans vos vies. La production de ce rapport adapté à la jeunesse est une priorité du gouvernement du Canada, parce qu'il vous permet de comprendre pleinement les progrès réalisés par le Canada au cours des dix dernières années tout en mettant en relief les lacunes qui doivent être comblées.

Le gouvernement a travaillé en partenariat avec deux organisations canadiennes, soit la Coalition canadienne pour les droits des enfants (CCDE) et Aide à l'enfance Canada (AEC) afin de faire participer des organisations bénévoles et des enfants et des jeunes à cette Étude décennale. Les enfants et les jeunes seront présents par le truchement d'Internet et participeront directement aux réunions préparatoires, aux groupes de discussion et même à la Session extraordinaire. Pour plus de renseignements sur la Convention des Nations unies sur les droits des enfants, sur le Sommet mondial pour les enfants et sur les engagements du Canada à l'égard des enfants, vous pouvez prendre connaissance de la version pour « adultes » de ce rapport que vous pouvez consulter à l'adresse <http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/childhood-youth/>. En outre, profitez de votre accès à Internet à la bibliothèque ou à l'école pour visiter les sites Web mentionnés dans tout le rapport pour plus de renseignements.

Questions et réponses

Qu'est-ce que la Convention relative aux droits de l'enfant? De quelle façon se répercute-t-elle sur les enfants et la jeunesse?



DÉFINITION

D'après l'article 1 de la Convention relative aux droits de l'enfant, un **enfant**, est une jeune personne de moins de 18 ans, sauf lorsque l'âge de la majorité est atteint plus tôt.

Ratifier signifie confirmer ou donner son assentiment formellement et conclure une entente officiellement valide. Les gouvernements doivent le faire pour prendre part à cette convention ou à tout traité international.

La *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* (appelée dans le présent rapport « la *Convention* ») est un traité international sur les droits humains qui touche les enfants et la jeunesse. L'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) l'a accepté en 1989 et le Canada l'a ratifié en 1991. Quarante et un des articles de la *Convention* portent sur les droits particuliers des enfants; un article porte sur la sensibilisation et l'éducation du public et douze articles traitent des façons de surveiller, de ratifier et d'appliquer la *Convention*. Cette dernière a été adoptée par plus de pays que tout autre traité

international sur les droits humains. Pour lire le texte de la *Convention* et les documents connexes, consultez le site Web de Patrimoine canadien : www.pch.gc.ca

- ; Le Programme des droits de la personne
- ; Le Canada et le système international des droits de la personne
- ; Les rapports du Canada sur les conventions de l'ONU et autres documents officiels
- ; La Convention relative aux droits de l'enfant.

Ou mieux encore, procurez-vous un exemplaire de la version jeunesse de la Convention intitulée : *Say it Right! The Unconventional Canadian Youth Edition of the United Nations Convention on the Rights of the Child* (en anglais seulement) du Comité sur la participation des jeunes de la Coalition canadienne pour les droits des enfants qui se trouve à l'adresse www.rightsofchildren.ca.

La *Convention* ne fait pas partie du droit canadien, mais la législation, les politiques et les programmes doivent en tenir compte et il importe d'examiner toute nouvelle loi pour s'assurer qu'elle est conforme à la *Convention*. Pour s'assurer que les gouvernements progressent dans le sens de la promotion et de la protection des droits

des enfants, l'ONU reçoit des rapports périodiques des gouvernements nationaux, y compris le Canada, relativement aux progrès qu'ils ont réalisés dans la mise en oeuvre de la *Convention*.

En quoi consistait le Sommet mondial pour les enfants?



Le site Web du **Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)**, <http://www.unicef.org>, est une source précieuse d'information sur le Sommet mondial pour les enfants et sur plusieurs autres questions relatives aux enfants à l'échelle mondiale.



Le Sommet mondial pour les enfants (SME) a réuni 71 chefs d'État et de gouvernement, ainsi que les représentants ministériels de 88 autres pays les 29 et 30 septembre 1990. Au SME, les pays participants ont ratifié une Déclaration et un Plan d'action en dix points touchant les enjeux et les buts

qu'il fallait atteindre dans les années 1990 dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau potable, de l'éducation, des programmes d'hygiène et de la protection des enfants qui se trouvent dans des situations particulièrement difficiles. Les pays ont convenu de créer des plans d'action nationaux afin d'atteindre ces objectifs et de présenter des rapports d'étude à l'ONU. Le Canada a été l'un des six pays qui ont aidé initialement l'UNICEF (le Fonds des Nations Unies pour l'enfance) à se préparer en prévision du Sommet mondial pour les enfants de 1990 et le Canada a également agi comme coprésident du SME. Cent cinquante-neuf pays se sont engagés à permettre à chaque enfant de grandir ensemble pour un avenir meilleur et ont encouragé d'autres pays à en faire autant. Ils ont considéré la *Convention* comme une occasion de vraiment universaliser le principe du respect des droits et du bien-être des enfants et comme une façon d'encourager l'action.

En mai 1992, le gouvernement du Canada a lancé son Plan national d'action pour les enfants en réponse au SME. Le plan quinquennal pour améliorer le bien-être des enfants, intitulé *Grandir ensemble*, faisait appel à la participation de nombreux ministères gouvernementaux. Il comprenait plus de trente étapes et programmes différents et engageait un investissement du gouvernement fédéral de 500 millions de dollars sur une période de cinq ans.

Pourquoi une étude du Sommet mondial pour les enfants?

Le Canada a réalisé en 1996 un examen de mi-décennie dans lequel figurent les grandes lignes des efforts déployés depuis le SME pour réaliser les objectifs et examiner l'initiative **Grandir ensemble**. Ces examens ont permis au gouvernement de mesurer l'incidence que les programmes des enfants avaient, leur efficacité et de constater comment ces politiques et programmes répondaient aux objectifs établis au SME.

Pourquoi la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies (SEAGNU) se tient-elle en septembre 2001?

En septembre 2001, l'ONU tiendra cet événement pour examiner les progrès réalisés à l'échelle internationale pour établir le plan d'action futur visant à assurer les résultats essentiels suivants : le meilleur départ dans la vie pour tous les enfants, une éducation de base de bonne qualité pour tous les enfants et l'occasion pour tous les enfants, particulièrement les adolescents, de participer de façon enrichissante à leur communauté. Le Canada se prépare

activement en vue de cette session extraordinaire. En juin 1999, Landon Pearson - une sénatrice qui s'est engagée personnellement à parler au nom des enfants - a été nommée représentante personnelle du Premier ministre Jean Chrétien à la session extraordinaire sur les enfants. Vous pouvez trouver plus de renseignements dans le site Web de la sénatrice Landon Pearson à l'adresse : www.sen.parl.gc.ca/lpearson si vous suivez le lien pour vous rendre à la session extraordinaire sur les enfants. Cette page contient également un lien avec le site Web de l'UNICEF, www.unicef.org/wsc10 qui donne plus de précisions sur les préparations de l'ONU et sur les activités prévues dans le cadre de la session extraordinaire sur les enfants.



DÉFINITION

La session extraordinaire sur les enfants est une réunion sans précédent de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants et aux adolescents du monde. Elle réunira les chefs de gouvernement et d'État, les ONG, les défenseurs des droits des enfants et les jeunes eux-mêmes du 19 au 21 septembre 2001 aux Nations Unis, New York.

Atteindre les objectifs du Sommet mondial pour les enfants

Réalisations du Canada

Au cours des dix années qui ont suivi le SME, le Canada s'est efforcé d'améliorer et de favoriser les droits, le bien-être et le développement des enfants. Le Canada a réalisé des progrès dans le sens de nombreux

objectifs du Sommet grâce aux nombreuses mesures qui ont été prises et aux efforts concertés des Canadiens. Parmi ces progrès, mentionnons la réduction des taux de mortalité infantile et maternelle (le nombre de décès chez les enfants avant leur cinquième anniversaire de naissance et le nombre de décès des femmes pour des causes reliées à la grossesse), certaines maladies de l'enfance, un meilleur accès à la vaccination et l'amélioration de l'accès à l'information pour les enfants. Bien que ces progrès soient importants, il reste beaucoup à faire pour les droits, le bien-être et le développement optimal des enfants et des jeunes au Canada et à l'étranger.

En ce début du XXI^e siècle, le Canada a annoncé une stratégie axée sur les enfants et les jeunes, les connaissances et l'éducation, ainsi que la santé et l'environnement qui coïncide avec le passage vers le nouveau siècle. Cette nouvelle orientation signifie bien des choses pour bien des gens et se traduit par une diversité d'actions menées en collaboration avec plusieurs gouvernements, y compris de meilleurs avantages liés aux congés de maternité et parentaux (pour inciter les parents à rester à la maison avec leurs nouveaux bébés), plus de soutien à l'égard du développement des jeunes enfants (les jeunes enfants de 0 à 6 ans), des lieux de travail plus favorables à la famille, la modernisation du droit relatif au soutien, à la garde de l'enfant et à l'accès à l'enfant et la création d'une politique étrangère et une aide au développement qui met l'accent plus particulièrement sur les droits des enfants et des jeunes à l'échelle mondiale (notamment viser l'élimination des pires formes de travail infantile, ou la protection des enfants touchés par la guerre).

EN BREF

En 1999, il y avait un peu moins de 8 millions d'enfants de 0 à 19 ans au Canada - 7 979 251 - représentant environ 26 p. 100 de la population canadienne.

Investir dans les enfants

La réduction de la pauvreté, particulièrement dans les familles avec enfants, a été une priorité constante des administrations fédérale, provinciales et territoriales de tout le Canada. En effet, dans les années 1990, les administrations fédérale, provinciales et territoriales ont convenu que les investissements en faveur des enfants seraient une priorité nationale. Cette collaboration entre les gouvernements au profit des enfants est un élément central de plusieurs initiatives concernant les enfants. Parmi ces initiatives, on compte la Prestation nationale pour enfants, l'élaboration en cours du Plan d'action national pour les enfants (PANE) et l'initiative du Développement de la petite enfance. Un aspect très important de ces initiatives est la coopération, avec la participation de spécialistes, de citoyens préoccupés par la question et d'organisations non gouvernementales (ONG), les efforts consentis au profit des enfants seront plus forts que si le gouvernement agissait seul.

Le Système de prestation nationale pour les enfants est l'une des actions collectives qui sont prises pour contrer la pauvreté des enfants et de la famille. Avant que cette initiative conjointe, à laquelle participent les administrations fédérale, provinciales et territoriales, ne soit élaborée, les parents qui travaillaient à faibles salaires recevaient des prestations relatives à l'enfant moindre que les parents qui vivaient de l'aide sociale. Cela voulait dire que parfois, les parents devaient choisir entre rester à l'aide sociale pour conserver les prestations ou accepter un poste et les perdre. L'initiative de la Prestation nationale pour les enfants vise à accroître le soutien financier aux familles à faible revenu de sorte que les parents n'aient pas à choisir entre rester à l'aide sociale pour continuer de recevoir des prestations pour les enfants ou accepter un poste et perdre ces prestations.

Par ailleurs, le PANE est une initiative de collaboration entre les gouvernements du Canada pour faire en sorte que tous les enfants canadiens jouissent des meilleures possibilités de développer leur plein potentiel. La première étape du développement du PANE était la coopération du gouvernement relativement à une vision commune pour les enfants du Canada. La vision commune comprend des buts pour tous les enfants canadiens : l'objectif de santé (physique et émotionnelle), l'objectif de sécurité et de protection, l'objectif d'apprentissage réussi, les objectifs d'engagement social et de responsabilité.

Les administrations fédérale, provinciales et territoriales cherchent également



Plus d'information dans le
**Débat public sur le Plan
d'action national pour les
enfants : Élaboration
d'une vision collective** à l'adresse
www.socialunion.gc.ca.

à élargir et à améliorer les programmes de développement de la petite enfance dans quatre grands domaines d'action : promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance; améliorer le soutien aux parents et aux familles; renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et la garde des enfants et renforcer le soutien des communautés. Les gouvernements tiennent également à rendre compte aux Canadiens des programmes et services qu'ils offrent pour le développement de la petite enfance; par conséquent, ils suivront les progrès réalisés pour améliorer le bien-être des enfants au Canada et feront rapport périodiquement.

L'administration fédérale a parrainé de nombreux programmes visant à aider les communautés locales dans des domaines comme les programmes de santé et d'aide sociale, y compris le Programme d'action communautaire pour les enfants, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones et le Programme canadien de nutrition prénatale. Ces programmes reconnaissent l'importance du développement des jeunes enfants, de la participation et de l'éducation venant des parents et des partenariats avec les autres gouvernements, les organisations non gouvernementales et les communautés.

Enfants autochtones

Tous les enfants canadiens doivent pouvoir partager les avantages collectifs de la réalisation des objectifs du SME. Au cours de la dernière décennie, le gouvernement du Canada a travaillé à améliorer le bien-être des peuples autochtones, y compris les enfants autochtones. Puisque les enfants autochtones font partie de la population qui connaît la plus forte croissance au Canada, il importe de tenir compte de leur patrimoine culturel et traditionnel dans l'élaboration de politiques pour les jeunes.

Plusieurs politiques et initiatives importantes visent à améliorer le bien-être des peuples autochtones, notamment, la *Politique sur les droits inhérents (1995)* et *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones (janvier 1998)*. La *Politique sur les droits inhérents* reconnaît le droit des peuples autochtones à se gouverner eux-mêmes dans des secteurs clés de

DÉFINITION

Les peuples autochtones du Canada sont les descendants des premiers habitants de l'Amérique du Nord. La Constitution du Canada reconnaît trois groupes d'Autochtones : les Indiens, les Métis et les Inuits. Ce sont trois peuples distincts qui ont des patrimoines, des langues, des pratiques culturelles et des croyances spirituelles distincts. Pour consulter toutes les définitions relatives aux peuples autochtones du Canada, veuillez consulter l'annexe à la fin de ce rapport.

responsabilité. *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* contient des mesures annoncées dans le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Ces mesures ont une incidence directe sur les jeunes gens, de sorte que le gouvernement du Canada n'a pas ménagé ses efforts pour atteindre les objectifs du SME ayant trait aux enfants autochtones. Pour plus d'information sur *Rassembler nos forces* et sur de nombreuses autres questions relatives aux peuples autochtones du Canada, consultez le site Web du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, www.inac.gc.ca.

Accès à l'information

Le droit d'accès à l'information des jeunes à partir de nombreuses sources constitue un élément important de la *Convention* et des objectifs du SME. Le Canada prend des mesures concrètes pour informer les enfants et les jeunes de leurs droits et améliorer leur accès à l'information, y compris l'établissement du projet RESCOL et la production du présent rapport à votre intention.

Connaître les enfants du Canada

L'information recueillie sur les caractéristiques des enfants du Canada, sur leurs besoins et leurs enjeux aidera le gouvernement à mieux comprendre les facteurs qui influencent de façon positive le développement de l'enfant et les gouvernements utiliseront cette information pour élaborer et évaluer les politiques et les programmes qui s'adressent aux enfants et aux jeunes. L'*Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)* lancée en 1994, est un programme de recherche qui suit la santé et le bien-être d'un groupe élargi d'enfants canadiens sur une longue période.



EN BREF

L'administration fédérale a établi **RESCOL** en 1993, un effort de collaboration visant à brancher toutes les écoles publiques canadiennes et toutes les bibliothèques publiques sur Internet au plus tard le 31 mars 1999. Cet objectif a été atteint, ce qui fait du Canada la première nation du monde à brancher toutes ses écoles et toutes ses bibliothèques. **RESCOL** améliorera l'accès des enfants canadiens à l'information et promouvra ainsi leurs droits, leur bien-être et leur développement.

Action internationale pour les enfants

Au cours de la décennie, depuis le Sommet mondial pour les enfants et la signature et la ratification de la Convention, les droits des enfants ont constitué une priorité au sein de la politique étrangère du Canada et de l'aide publique au développement. En travaillant avec d'autres pays et des organismes internationaux tels que l'UNICEF, les organismes non gouvernementaux du Canada et des pays en voie de développement et d'autres membres de la société civile, le Canada continue à améliorer la situation des enfants de l'extérieur du pays.

En septembre 2000, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a lancé le plan *Les priorités de développement social : Un cadre d'action*. Par ce cadre d'action, l'ACDI s'engage à investir au cours des cinq prochaines années (2000-2005) dans les pays en voie de développement dans les secteurs suivants : santé et nutrition, l'éducation de base, le VIH/sida et la protection des enfants, l'égalité des sexes fait partie intégrante de ces secteurs importants. Les enfants constituent le fil conducteur de ces investissements. La partie sur la protection des enfants met particulièrement l'accent sur les garçons et les filles marginalisés qui doivent être protégés contre l'exploitation, l'abus et la discrimination, particulièrement les travailleurs juvéniles et les enfants touchés par les conflits armés, mais la protection vise également les enfants de la rue, les enfants exploités sexuellement, les enfants handicapés et les enfants qui sont aux prises avec la discrimination à cause de leur identité ethnique ou religieuse et les enfants qui ont des démêlés avec la justice ou qui sont en institution. Le travail de l'ACDI en matière de protection des enfants se concentrera sur les droits des enfants, y compris le droit des enfants de participer à des décisions qui les touchent.

Le Canada a appuyé des actions internationales concrètes qui ont étendu et renforcé les engagements pris en vertu de la *Convention*. Le Canada a également fait des progrès dans le domaine du commerce international, de l'environnement et de la justice sociale. Le Canada croit que pour que le commerce international profite à tous les joueurs, tous doivent suivre les mêmes règles dans des marchés mondiaux libres et justes et poursuivre les buts du commerce en tenant compte de leurs effets sur l'environnement et sur les économies en développement. Ces questions touchent les jeunes gens de diverses façons, allant de l'interdiction du recours au travail juvénile

au respect de l'environnement, de sorte que les générations futures grandissent sur une planète saine.

État de la Convention relative aux droits de l'enfant

Le dossier du Canada

Les progrès réalisés par le Canada dans les nombreux secteurs prioritaires du SME ont été importants, mais il reste beaucoup à accomplir pour garantir les droits, le bien-être et le développement optimal de ses enfants - cette section donne un aperçu du chemin parcouru par le Canada dans le sens des objectifs du SME.

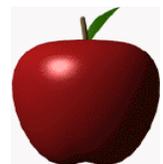


Le Canada a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en décembre 1991. Depuis ce temps, des progrès importants ont été réalisés pour en assurer une vaste mise en application au Canada. Les organisations non gouvernementales, les municipalités, les groupes de jeunes, les chercheurs, les avocats, les gouvernements, les écoles, la police et les associations professionnelles y ont tous participé et se sont servi de la Convention en mettant en place des ateliers de formation, des plans concrets pour la participation des jeunes, des programmes d'études scolaires aux niveaux primaire et secondaire, en surveillant les mécanismes qui permettent de juger le rendement du gouvernement ainsi que les versions adaptées pour les enfants et les jeunes de la Convention afin de mieux partager son contenu avec les jeunes Canadiens.

Le gouvernement du Canada est déterminé à se servir de la *Convention* pour améliorer le sort des enfants. Il examine toutes les nouvelles lois pour s'assurer qu'elles sont conformes à la Convention et travaille avec d'autres organisations pour surveiller la mise en oeuvre de la Convention et évalue les politiques et les programmes pour les enfants.

Santé et hygiène

La santé des enfants canadiens est en général très bonne et est demeurée ainsi depuis 1990. Malgré les progrès réalisés dans de nombreux secteurs, des lacunes importantes restent à combler pour palier les risques les plus persistants à l'égard de la santé des enfants canadiens. Il reste des défis particuliers à relever quant à certaines populations



vulnérables et aux enfants autochtones, la population d'enfants qui est la plus à risque de se trouver dans une piètre situation sur le plan de la santé et sur le plan social.

De nombreux facteurs contribuent à la santé des enfants. Ils sont d'une grande diversité : le revenu familial, l'aide sociale, l'éducation, l'accès aux services de santé, l'environnement physique et social, le patrimoine génétique et biologique, le sexe et la culture.

Les indicateurs de la santé soulèvent également l'intérêt. Le taux de mortalité des nouveau-nés et des enfants et l'insuffisance de poids à la naissance sont des indicateurs importants, non seulement de la santé des enfants, mais également de la santé générale de la nation. La situation du Canada s'est améliorée dans ces deux secteurs, mais le pays reste déterminé à soutenir les femmes enceintes les plus susceptibles d'avoir des problèmes à l'accouchement et de réduire encore davantage le taux de mortalité des nouveau-nés et des enfants.

La satisfaction des besoins humains les plus fondamentaux demeure à la base du développement sain des enfants et c'est le cas de l'accès à l'eau potable et de l'évacuation sanitaire des eaux usées. Au Canada, 99 p. 100 de la population a accès à l'eau potable et le Canada continue de faire en sorte que tout le monde ait accès à de l'eau potable de qualité. La qualité de l'eau potable et l'évacuation sanitaire des eaux usées ont constitué une préoccupation particulière au sein des communautés des Premières nations. L'amélioration des conditions de vie dans les réserves s'est poursuivie dans la période allant de 1991 à 1999. Le gouvernement continue de travailler avec les communautés autochtones et des Premières nations afin d'améliorer l'accès à une eau de bonne qualité et à des installations sanitaires.

Faites-vous de l'asthme? De nombreux pays industrialisés dont le Canada s'inquiètent de plus en plus de la façon dont la santé des enfants est liée à leur environnement. Un des exemples les plus clairs de ce lien est la fréquence des cas d'asthme chez les Canadiens de moins de 20 ans. Les facteurs environnementaux exacts responsables de cette augmentation restent toujours à l'étude, mais cette question est importante pour le gouvernement qui s'est engagé à s'en occuper

Au cours des années 1990, il y a eu une diminution du nombre de cas de SIDA au Canada; toutefois, la proportion des femmes par rapport au nombre total de cas de SIDA chez les adultes a augmenté. Comme dans bien d'autres pays industrialisés, ces données révèlent la nature changeante du SIDA au Canada, qui pourrait avoir une incidence sur les enfants et les jeunes.

Sécurité alimentaire et nutrition

Le SME comprenait des objectifs visant l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants et de la sécurité alimentaire des familles. À travers les priorités établies par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les stratégies multisectorielles telles que le *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire et La nutrition pour un virage santé : Voies d'action*, des mesures sont prises pour traiter les différents facteurs qui contribuent à la sécurité alimentaire et à la nutrition des enfants et des familles, y compris la sécurité alimentaire, l'agriculture, l'échange, le soutien du revenu familial et l'éducation nutritionnelle.

La promotion de l'allaitement a longtemps été perçue comme la première étape permettant d'assurer une enfance saine. En dépit des variations statistiques, les données laissent supposer que le Canada a enregistré un progrès dans la proportion des femmes qui choisissent d'allaiter leur enfant.

Dans le domaine de l'obésité infantile, il n'existe aucune information fiable ayant trait aux jeunes enfants (âgés de 0 à 5 ans) au Canada. Les données sur les enfants d'âge scolaire démontrent que la proportion des enfants en 4^e et 9^e année qui sont obèses a augmenté au Canada au cours de la décennie s'étendant de 1981 à 1991.

Il faut poursuivre le travail pour évaluer l'état nutritionnel des enfants, leurs habitudes alimentaires et la sécurité alimentaire des familles afin de mieux comprendre les facteurs qui contribuent à des résultats nutritionnels sains pour les enfants canadiens.



DÉFINITION

La sécurité alimentaire existe lorsque tout le monde a un accès physique et économique en tout temps à des aliments nutritifs, sains et en quantité suffisante pour répondre à leurs besoins alimentaires et à leurs préférences alimentaires pour mener une vie active et saine.

-**Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire, Bureau de la sécurité alimentaire, Agriculture et Agroalimentaire Canada**

Voir : www.agr.ca

Politiques démographiques, Santé sexuelle et de la reproduction

L'égalité des sexes est une partie importante de toute politique gouvernementale. Dans les années 1990, le Canada a fait des progrès dans la réduction du nombre de décès chez les femmes ayant des causes liées à la grossesse (appelé « mortalité maternelle »), qui souvent est un indicateur de la qualité, de la fiabilité et

de l'accessibilité de l'équipement et des services de santé. Le Canada a un taux de mortalité maternelle parmi les plus faibles du monde; il a diminué de 6 pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 4 en 1995 .

Les tendances démographiques des peuples autochtones ont suivi une évolution semblable aux autres tendances démographiques et sociales. Alors que les Canadiens d'origine autochtone ont fait des progrès significatifs, les résultats sur le plan social, demeurent inférieurs à ceux de la population canadienne dans son ensemble. Par exemple, l'espérance de vie des Indiens inscrits à la naissance continue d'être inférieure à celle de la population canadienne générale. Deuxièmement, même si la population des Indiens inscrits a accusé une légère diminution de son taux de fertilité total en 1996, le taux des naissances des Premières nations de 27 naissances par 1000 personnes est deux fois celui de la moyenne canadienne. Les enfants autochtones représentent la population du Canada à plus forte croissance. Les peuples autochtones du Canada représentent environ 3 p. 100 de toute la population, un pourcentage qui a presque doublé au cours des quinze dernières années.

Éducation, alphabétisation et formation



Comme dans le cas des services de santé, l'accès à l'éducation, à l'alphabétisation et la formation crée et augmente les occasions pour les enfants de favoriser leur épanouissement et de devenir des membres actifs de la société dans laquelle ils vivent.

En général, le taux d'alphabétisation est élevé au Canada. L'éducation est obligatoire au Canada, dans la plupart des cas jusqu'au secondaire, ce qui correspond aux enfants âgés de 14 à 16 ans. En ce qui concerne l'école primaire, le Canada possède un fort pourcentage d'enfants qui s'inscrivent en 1^e année d'école primaire et qui atteignent par la suite la 5^e année. Ce taux a atteint 99 p. 100 au cours de la période de 1990 à 1995.

Les Indiens inscrits ont connu une croissance de leur niveau de scolarisation entre 1991 et 1996, à la fois dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci. Le nombre total d'enfants dans les réserves inscrits dans une école maternelle et dans une école primaire ou secondaire a augmenté de 37 p. 100 entre 1988-1989 et 1998-1999. En outre, plus d'Indiens inscrits terminent leurs études. En 1996, parmi la population des Indiens inscrits de 15 ans et plus et allant à l'école, 80,5 p. 100 fréquentaient l'école à temps plein, soit 10 p. 100 de plus que la population canadienne totale.

Enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles

La gamme des conditions qui décrivent les enfants qui « vivent dans des conditions particulièrement difficiles » est diversifiée; elle comprend les enfants qui sont exploités sexuellement, les enfants réfugiés, les enfants pris en charge par l'État, les enfants handicapés, les enfants de la rue et d'autres encore. Un point commun regroupe tous ces enfants : ils vivent tous une situation qui représente un obstacle à leurs droits, à leur bien-être et à leur développement, ou qui compromet ces derniers. Des mesures efficaces mises en place par le gouvernement relativement aux enfants à risque peuvent mettre l'accent sur la prévention ou réduire l'incidence des conditions difficiles sur les enfants.

Les enfants autochtones

Il existe des différences sur le plan des conditions qui prévalent entre les Indiens inscrits, les Indiens inscrits vivant dans des réserves et la population canadienne totale. L'écart continue de se rétrécir entre ces groupes mais d'importants défis s'opposent encore au progrès. En 1996-1997, les enfants des Premières nations étaient également cinq fois plus susceptibles d'être à la charge des agences du Service à l'enfance et à la famille que la moyenne nationale. Le rapport entre les enfants indiens inscrits vivant dans les réserves pris en charge et les enfants indiens inscrits vivant dans les réserves âgés de 16 ans et moins est demeuré stable au cours des cinq dernières années. Enfin, le taux de suicide chez les peuples autochtones est trois fois plus élevé que le taux ayant trait aux personnes non autochtones. Le taux de suicide chez les femmes des Premières nations âgées entre 15 et 24 ans est huit fois plus élevé que le taux national chez les femmes du même groupe d'âge.



Les enfants pris en charge

D'une manière générale, les enfants pris en charge sont ceux qui, après avoir souffert de mauvais traitements ou de négligence, sont pris en charge par les bureaux de protection de l'enfance des provinces ou des territoires, qui en assument la responsabilité de façon temporaire ou permanente. Entre 1990 et 1999, le nombre d'enfants pris en charge a augmenté pour passer de 30 180 à 62 450.

Les enfants ayant des besoins spéciaux

Au cours des 10 dernières années, la proportion des enfants canadiens ayant une déficience a connu un léger changement. En 1991, la proportion des Canadiens de moins de 19 ans qui avaient une limitation d'activité ou une incapacité était de 7,2 p. 100. En 1996-1997, cette proportion a augmenté à 7,7 p. 100. Dans les collectivités des Premières nations, les taux de déficience sont deux fois plus élevés que la moyenne nationale. Les mesures déployées au profit des personnes handicapées sont d'une importance continue pour les gouvernements à travers le Canada. Parmi les mesures prises récemment par le gouvernement fédéral en faveur des Canadiens handicapés figurent un meilleur accès à des bourses d'études, à des subventions et à des prêts au logement, à l'aide à l'emploi, ainsi qu'à une gamme de crédits d'impôt.

Les enfants exploités sexuellement

La lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants est une responsabilité que partagent au Canada différents paliers gouvernementaux et de nombreux organismes et organisations non gouvernementaux. Le gouvernement du Canada, élabore et promeut une stratégie canadienne en réponse à la Déclaration et au Plan d'action provenant de la Première conférence mondiale contre l'exploitation sexuelle des enfants, qui s'est tenue à Stockholm en 1996. Cette stratégie comprend la participation des enfants, la prévention, la protection, le rétablissement et la réintégration, la collecte et la diffusion de renseignements, la coopération internationale et le suivi. Le comité qui travaille à la stratégie publie et met à jour un rapport dressant la liste des activités gouvernementales qui concourent à éliminer l'exploitation sexuelle des enfants. Deux des éléments les plus importants de la stratégie nationale canadienne sont l'ouverture et le maintien des canaux de communication et la promotion de la participation des enfants.

Le travail des enfants et des jeunes

Il existe déjà des lois dans les provinces canadiennes pour restreindre le travail des enfants âgés de moins de 14 ou 15 ans dans la plupart des cas. Le gouvernement du Canada a aussi imposé des restrictions sur l'emploi des enfants de moins de 17 ans dans les milieux de travail fédéraux. Conformément aux lois provinciales, toutes ces

restrictions visent à interdire tout travail qui nuit à la scolarité obligatoire des enfants. Toutefois, dans le cas des enfants et des jeunes qui occupent des emplois au Canada, la plupart de ces emplois sont enrichissants, car ils permettent à ces derniers de vivre de nombreuses expériences inédites et d'obtenir des renseignements sur leur cheminement personnel et sur leur carrière auprès de diverses sources. Ces expériences favorisent les droits des enfants plutôt que de les léser.

Le Canada est, malgré tout, conscient de la menace d'exploitation des enfants par le travail à l'échelle nationale et internationale. Il est donc engagé à prendre des mesures adéquates pour empêcher d'affecter des enfants à des travaux dangereux. À cette fin, le Canada a ratifié la **Convention 182 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants** le 6 juin 2000, à la suite de consultations menées auprès des provinces et des territoires ainsi que des associations patronales et syndicales. La Convention a pour but d'éliminer les pires formes de travail des enfants, comme toutes les formes d'esclavage telles que la servitude pour dettes et le recrutement forcé des enfants en vue de leur utilisation dans les conflits armés, l'usage des enfants à des fins de prostitution, la pornographie et le trafic de stupéfiants, et le travail susceptible de nuire à la sécurité et à la santé morale et physique des enfants.

Les enfants touchés par la guerre

Un des objectifs les plus urgents dans le domaine de la sécurité humaine consiste à protéger les enfants touchés par la guerre. Depuis des dizaines d'années, les conflits armés ont fait d'innombrables victimes parmi les enfants : près de deux millions de morts, plus de quatre millions d'infirmes et plus d'un million d'orphelins. Plus de 10 millions d'enfants ont été psychologiquement marqués par les traumatismes subis à la suite d'enlèvements, de mise en détention, d'agressions sexuelles et de l'assassinat de membres de leur famille.

Le sort de ces enfants préoccupe profondément le Canada. C'est pourquoi le Canada a joué un rôle de chef de file dans la négociation et l'adoption du **Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant**

DÉFINITION

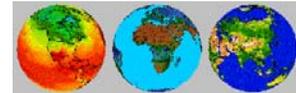
Consolidation de la paix se définit comme un effort pour renforcer la capacité interne des états à gérer le conflit sans violence.

Sécurité humaine est un changement de point de vue qui fait passer les gens comme point de référence principal et signifie la liberté de la crainte de perdre leurs droits, leur sécurité et

l'implication d'enfants dans les conflits armés. En outre, le Canada a été le premier pays à signer et à ratifier le ***Protocole facultatif*** en juin et en juillet 2000 respectivement. Le Canada continuera d'encourager la ratification et la mise en application du Protocole facultatif par le plus grand nombre possible de pays, afin d'accélérer l'entrée en vigueur et de mettre un terme au recrutement et au déploiement forcé d'enfants-soldats.

En plus de tuer et de mutiler des milliers d'enfants chaque année, les mines antipersonnel enlèvent aux enfants leurs droits à la protection et à un environnement sûr pour travailler et jouer. En collaboration avec plusieurs autres États et ONG, le Canada a joué un rôle prédominant dans la mise en place et la mise en vigueur de la ***Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction*** (connu sous le nom de ***Convention d'Ottawa***). En décembre 1997, le Canada est devenu le premier pays à signer et à ratifier cette convention. Le Canada considère la ***Convention d'Ottawa*** comme la meilleure occasion de limiter la menace mondiale des mines antipersonnel et d'en arriver éventuellement à l'élimination des ces mines.

FLASH INFO !



En septembre 2000, le Canada a organisé à Winnipeg une Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre. La première du genre, la Conférence internationale fait suite aux réunions régionales, aux résolutions et aux déclarations récentes des gouvernements et des ONG sur divers aspects de la question des enfants touchés par la guerre. La participation des jeunes, à l'origine du succès de la conférence en était l'un des principaux objectifs. Les jeunes ont commencé par leurs propres séances privées et ont ensuite participé à titre de délégués à part entière aux réunions d'experts et aux réunions ministérielles. La réunion ministérielle à laquelle ont participé plus de 40 ministres et des représentants de 132 gouvernements a abouti à l'appui par les gouvernements du Programme pour les enfants touchés par la guerre. Les résultats de la conférence contribueront à la Session extraordinaire des Nations Unies sur les enfants en 2001.

www.waraffectedchildren.gc.ca (anglais) and www.lesenfantsetlaguerre.gc.ca (français)

En 1998, le Canada a créé un fonds étalé sur cinq ans pour soutenir les programmes conformes aux objectifs de la ***Convention d'Ottawa***. Le Canada a puisé des millions de dollars de ce fonds pour soutenir le déminage et les activités connexes de repérage, l'aide aux victimes ainsi que les programmes d'alerte aux dangers des mines dans chaque région du monde touchée par des mines. En outre, le Canada a

subventionné la collectivité internationale non gouvernementale pour soutenir les activités qui favorisent la sensibilisation à l'égard de la *Convention d'Ottawa* de sorte qu'éventuellement, elle sera acceptée comme norme internationale. Pour plus de renseignements sur l'incidence des mines antipersonnel sur la vie des jeunes gens et sur les mesures prises à l'échelle internationale pour faire cesser l'utilisation de ces mines, ou pour consulter le document *A Child Rights Guide to the 1996 Mines Protocol*, voir le site Web de l'**UNICEF** à l'adresse www.unicef.org/landmine.

Protection de l'environnement

De plus en plus, les données démontrent que de nombreux problèmes de santé dont souffrent les enfants sont causés ou exacerbés par la pollution de l'environnement, et que l'exposition des enfants aux dangers environnementaux a des conséquences qui diffèrent de celles touchant les adultes et qui sont souvent plus graves que dans le cas des adultes. Les foetus en développement, les bébés et les enfants sont en croissance rapide : leurs cellules se multiplient et leurs organes (comme le cerveau, le foie et le système immunitaire) se développent à un rythme plus rapide qu'à n'importe quel autre moment de leur vie. Mais les toxines environnementales perturbent ces processus complexes et peuvent causer des maladies, des incapacités et même provoquer un décès prématuré. En outre, les enfants prennent plus d'air, d'eau et de nourriture en rapport avec leur poids corporel, et ils sont donc touchés de façon différente des adultes.

La protection, le développement durable et la salubrité de l'environnement des enfants sont prioritaires pour le gouvernement du Canada. Le Canada s'est engagé récemment à élaborer un programme de concertation à long terme avec le Mexique et les États-Unis, afin d'aborder les problèmes propres à la salubrité de l'environnement des enfants, conformément à la Commission nord-américaine de coopération environnementale.

Le gouvernement du Canada s'engage aussi à travailler avec les ONG, le secteur des entreprises et le monde universitaire pour s'attaquer à la salubrité de l'environnement des enfants. Le gouvernement canadien a participé à un programme lancé par l'Institut canadien de la santé infantile (ICSI) qui comprenait un symposium national, des activités de recherche sur la santé et l'environnement des enfants et des



DÉFINITION

Développement durable se définit comme « Un développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. »
Commission mondiale de l'environnement et du développement 1987

mesures de sensibilisation à cet égard. En l'été 2000, le gouvernement du Canada a parrainé l'atelier « **Our Children, Our Health: Towards a Children's Environmental Health Agenda** » dans le but d'établir les secteurs où la prise de mesures s'imposait le plus.

On a établi un lien entre les risques environnementaux et la plupart des causes principales de décès, de maladie et d'hospitalisation chez les enfants canadiens (âgés de 0 à 19 ans), dont l'insuffisance de poids à la naissance et les anomalies congénitales, les blessures accidentelles, le cancer, le syndrome de mort subite du nourrisson (SMSN), les infections respiratoires et l'asthme. Au cours des vingt dernières années, il y a eu quatre fois plus de cas d'asthme chez les enfants; de nos jours, 12 p. 100 des enfants canadiens (âgés de 0 à 19 ans) en souffrent et 29 000 enfants sont hospitalisés chaque année. De plus, l'exposition à la fumée de tabac ambiante à la maison est la cause de l'apparition de divers problèmes de santé chez les enfants. Au Canada, 33 p. 100 des enfants de moins de 12 ans sont exposés régulièrement à la fumée de tabac à la maison. Par surcroît, l'exposition des enfants à l'eau polluée, aux pesticides, aux polluants organiques et aux autres produits chimiques peut avoir de graves répercussions sur le développement de leur fonction endocrinienne (hormones) et de leur système immunitaire.

Certaines améliorations ont été apportées en rapport avec les niveaux de toxine dans l'environnement. Le Canada a réduit la plombémie chez les enfants et les adultes, ce qui le classe parmi les bas niveaux des pays développés : il a réduit la teneur en plomb de 11,9 microgrammes par litre en 1984 à 3,5 microgrammes par litre en 1992. Le Canada a également réduit ses émissions de dioxyde de carbone. Entre 1989 et 1994, les émissions de dioxyde de carbone par habitant provenant de la combustion de combustibles fossiles ont chuté de 16,55 tonnes à 15,65 tonnes.

CE QUE NOUS AVONS APPRIS JUSQU'À PRÉSENT

Il va sans dire qu'il reste nécessaire d'effectuer une recherche coordonnée, intégrée et globale pour établir la nature exacte du lien qui prévaut entre les risques environnementaux et la santé des enfants. Le gouvernement du Canada s'est engagé à élaborer et à mettre en oeuvre des mesures visant à aborder les problèmes de salubrité de l'environnement des enfants et il continuera d'agir en ce sens à l'avenir.

Les actions prises en faveur des enfants au cours des dix dernières années par le Canada dans le sens des objectifs établis au Sommet mondial pour les enfants, afin de respecter la *Convention relative aux droits des enfants*, visaient à faire en sorte que les enfants aient la possibilité de se développer dans un environnement qui respecte leurs droits et leur bien-être. Malgré les progrès réalisés, le Canada se rend compte qu'il y a toujours matière à amélioration. Ce rapport vise à dégager les secteurs où le gouvernement a connu le plus de succès et pourquoi et de déterminer les secteurs qui présentaient le plus de lacunes. Voici quelques « leçons » que le Canada a apprises et desquelles il faut tenir compte dans les mesures futures qui seront prises au nom des enfants par le gouvernement fédéral du Canada.

, **Les MINISTÈRES GOUVERNEMENTAUX** doivent travailler ensemble et avec d'autres gouvernements pour améliorer l'efficacité des programmes et les politiques du Canada liés aux enfants. Il importe de coordonner des démarches différentes mais interdépendantes en ce qui concerne les enfants. Il faut instaurer une vision commune du bien-être des enfants entre les ministères et les gouvernements.

o **TYPES DE PROGRAMMES** : Il a été démontré que la meilleure façon de joindre tous les enfants et de contrecarrer les effets de la pauvreté et de l'iniquité c'est d'avoir recours à des programmes sociaux universels (des programmes qui s'adressent à tout le monde), comme des systèmes de santé et d'éducation, des programmes de prévention qui ciblent les enfants les plus à risque.

- **RECHERCHE** : Les causes de la pauvreté sont diverses et il existe autant de façons de la combattre. Puisqu'il y a tant de causes à la pauvreté, il n'est pas possible de l'éliminer par une seule politique ou un seul programme; plusieurs facteurs et solutions

doivent être utilisés.

> **RESPECT DU DROIT DES ENFANTS** à participer aux décisions qui les touchent; il est possible d'y arriver en encourageant les enfants à participer à un grand nombre de domaines. Les enfants apprennent le mieux par l'action; la participation permettra aux enfants de prendre connaissance de leurs droits. En outre, le gouvernement en profitera, parce qu'il connaît mieux les besoins des jeunes gens lorsqu'il l'entend directement de la bouche des enfants.

(**La FAMILLE EST LA PLUS IMPORTANTE** source de soutien pour un enfant.

La mission première du gouvernement est d'aider la famille pour que cette dernière soit en mesure de soutenir à son tour l'enfant. Lorsqu'une famille ne procure pas à l'enfant un milieu sain et nourrissant, il incombe au gouvernement de protéger l'enfant.

L **La FORMATION DE PARTENARIATS** avec de nombreuses personnes et organisations puisque ces dernières jouent un rôle important dans le développement des enfants.

' **Les INSTITUTIONS DES PREMIÈRES NATIONS et des INUITS** doivent recevoir un soutien pour trouver des façons de répondre aux besoins particuliers des enfants autochtones qui sont adaptés à leur culture et à leurs communautés.



Plans d'avenir



CONTINUER D'INVESTIR DANS L'ENFANCE ET LA
JEUNESSE



Le gouvernement du Canada s'est engagé à l'égard des buts fixés au cours du Sommet mondial pour les enfants et depuis 1990, il a pris plusieurs mesures pour mettre en valeur les droits des enfants et favoriser leur bien-être. Au moyen de partenariats entre les Canadiens et tous les paliers de gouvernement, le Canada a réalisé des progrès à l'égard de bon nombre de buts du Sommet mondial et il continuera de s'efforcer de les atteindre au Canada et à l'étranger. Voici quelques-uns des buts atteints : une meilleure sécurité des enfants, la protection, la santé et le développement, ainsi que des mesures continues relativement à la mise en oeuvre des droits des enfants en vertu de la Convention relative aux droits des enfants. Le gouvernement a atteint les buts précis suivants : La stratégie de développement de la petite enfance; Une vaccination élargie; un accès accru des enfants à l'information dans Internet; une meilleure protection des enfants qui vivent dans des situations particulièrement difficiles; et un soutien économique accru pour les enfants et leurs familles. D'autres progrès doivent être réalisés en conformité des principes de la Convention relative aux droits des enfants à la lumière des nombreuses leçons apprises et des expériences des communautés, des organisations bénévoles et des gouvernements au cours de la dernière décennie. Plus nous sommes efficaces à rapprocher tous les aspects et secteurs de notre communauté, plus nous réussirons à assurer le bien-être, la protection des droits et la participation des enfants et des jeunes dans le nouveau millénaire.

Chronologie des événements

- i Déclaration de Genève de 1924 sur les droits de l'enfant
- i Déclaration des droits de l'enfant de 1959 de l'Assemblée générale des Nations Unies
- i 1979: Année Internationale de l'Enfant
- i 20 novembre 1989 : La *Convention relative aux droits des enfants* est adoptée par les Nations Unies
- i Septembre 1990 : Sommet mondial pour les enfants à New York
- i 13 décembre 1991 : Le Canada ratifie la *Convention relative aux droits des enfants*
- i 9-13 octobre 2000 : La Cinquième réunion ministérielle sur les enfants et la politique sociale dans les Amériques, une réunion préparatoire régionale en prévision de la réunion de septembre 2001 qui s'est tenue à Kingston (Jamaïque). Les quatre premières réunions ministérielles sur les enfants et la politique sociale dans les Amériques se sont tenues depuis 1990 pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des objectifs du Sommet mondial pour les enfants
- i 19 - 21 septembre 2001 : Session extraordinaire sur les enfants que tiendra l'Assemblée générale des Nations Unies

DÉFINITIONS : LES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA

Peuples autochtones du Canada : Les Autochtones du Canada sont les descendants des habitants originaires d'Amérique du Nord. La Constitution canadienne distingue trois groupes d'Autochtones : les Indiens, les Métis et les Inuits. Ils forment trois peuples distincts qui possèdent chacun un patrimoine, une langue, une pratique culturelle et une croyance spirituelle unique.

Indien : Le terme Indien décrit tous les peuples autochtones du Canada qui ne sont ni Inuits ni Métis. Les peuples indiens forment un des trois groupes de peuples reconnus comme Autochtones par la *Loi constitutionnelle de 1982*. La Loi stipule que les Autochtones du Canada regroupent les Indiens, les Inuits et les Métis. De plus, il existe trois définitions légales qui s'appliquent aux Indiens du Canada : les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Indiens assujettis à un traité. Aujourd'hui, de nombreux Autochtones trouvent le terme Indien dépassé et blessant. Ils préfèrent le terme de Premières nations.

Indien inscrit: Un Indien inscrit est un Indien en vertu de la *Loi sur les Indiens*. La Loi décrit les exigences qui déterminent qui est un Indien inscrit.

Indien non inscrit : Un Indien non inscrit est un Indien qui n'est pas inscrit comme Indien en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Cette situation peut être due au fait que les ancêtres de l'Indien non inscrit n'ont jamais été enregistrés ou parce qu'il a perdu son statut d'Indien conformément à des dispositions antérieures de la *Loi sur les Indiens*.

Indien assujetti à un traité : Un Indien assujetti à un traité est un Indien inscrit qui appartient à une Première nation qui a signé un traité avec l'État.

Réserve : Une réserve est une terre mise de côté par le gouvernement fédéral pour l'utilisation et l'occupation d'un groupe ou d'une bande d'Indiens.

Première nation : Ce terme fait partie du langage courant depuis les années 1970 et il vise à remplacer le mot Indien, que de nombreuses personnes trouvaient blessant. Bien que l'utilisation du terme Première nation soit répandue, il n'existe aucune définition légale. Parmi l'usage qu'on en fait, le terme peuple des Premières nations fait référence aux Indiens du Canada, qu'ils soient inscrits ou non inscrits. De nombreux peuples indiens ont aussi adopté le terme Première nation pour remplacer le mot bande pour leur collectivité.